

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Superphenix-sous-silence>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Un incident passé sous silence à Superphénix**

14 août 2012

Un incident passé sous silence à Superphénix

Lors d'une inspection, l'ASN a découvert que, le 14 août 2012, un générateur électrique de secours de Superphénix s'était mis en marche à la suite de l'ouverture d'un disjoncteur et de la perte d'un tableau électrique secouru sans que son système de refroidissement ne démarre.

Implanté en bordure du Rhône, sur la commune de Creys-Mépieu, dans l'Isère, le site de Creys-Malville comprend le réacteur en démantèlement Superphénix et l'Atelier pour l'entreposage du combustible (APEC). Superphénix est un réacteur à neutrons rapides d'une puissance de 1200 MW, refroidi par du sodium liquide.

Dans le cadre des attributions de l'ASN concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 20 août 2012 sur le site de Creys-Malville.

Les inspecteurs ont découvert à la lecture du cahier de quart des équipes d'exploitation du réacteur Superphénix que le 14 août 2012, un générateur électrique de secours s'était mis en marche à la suite de l'ouverture d'un disjoncteur et de la perte d'un tableau électrique secouru, sans que son système de refroidissement ne démarre automatiquement.

Cet incident aurait pu conduire à rendre le générateur indisponible. Pourtant, il n'a pas été identifié par l'exploitant comme un événement ayant une importance particulière pour la sûreté et n'a pas été déclaré en dépit de la réglementation qui impose une déclaration sans délai à l'ASN et à l'autorité administrative des incidents risquant d'avoir des conséquences notables sur la sûreté de l'installation.

Le 18 octobre 2012, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte (*voir la plainte, en document joint*). Celle-ci a été classée sans suite par le Parquet de Bourgoin-Jallieu le 17 décembre 2012. Nous avons déposé un recours hiérarchique auprès du Procureur Général de Grenoble le 7 octobre 2013. Ce dernier a décidé de confirmer la décision de classement.

Téléchargez notre recours hiérarchique

